

***MAISON AMITIÉ DE LA
HAUTE-GATINEAU***

***RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
ET ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2024***

ASSOCIÉS :

Marie-Claude Grondin, CPA
François Langevin, CPA

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU

Opinion assortie d'une réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **Maison Amitié de la Haute-Gatineau**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2024 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net non affecté, de l'évolution de l'actif net affecté, de l'évolution de l'actif net investi en immobilisations et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **Maison Amitié de la Haute-Gatineau** au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, les produits de **Maison Amitié de la Haute-Gatineau** comprennent, entre autres, certains dons et revenus de participation des hébergés qui ne se prêtent pas à un audit complet selon les procédures d'audit. Notre audit des produits provenant des dons et revenus de participation des hébergés a donc été limité à une comparaison des produits enregistrés avec les dépôts bancaires. Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons et de participation des hébergés de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice clos le **31 mars 2024** et le **31 mars 2023**, de l'actif à court terme au **31 mars 2024** et de l'actif net au **1er avril 2023** et au **31 mars 2024**. Le rapport de l'exercice précédent comportait également cette réserve.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport d'activité, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevée que celui d'une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit

*Langevin Grondin, CPA Inc.*¹

Maniwaki, le 18 juin 2024.

¹ Par Marie-Claude Grondin, CPA Auditeur

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU

TABLE DES MATIÈRES

Résultats	1
Évolution de l'actif net non affecté	2
Évolution de l'actif net affecté	3
Évolution de l'actif net investi en immobilisations	4
Bilan	5 - 6
Flux de trésorerie	7 - 8
Notes complémentaires	9 - 15
Renseignements complémentaires	16 - 17

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU
RÉSULTATS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Produits (annexe A)		
Centre de jour	96 545 \$	79 967 \$
Hébergement	517 614	394 956
Administration	<u>260 981</u>	<u>122 883</u>
	<u>875 140</u>	<u>597 806</u>
Charges de fonctionnement (annexe B)		
Centre de jour	96 545	79 967
Hébergement	323 701	394 956
Administration	<u>260 981</u>	<u>143 848</u>
	<u>681 227</u>	<u>618 771</u>
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	<u>193 913 \$</u>	<u>(20 965)\$</u>

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET NON AFFECTÉ
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Solde au début	<u>124 767 \$</u>	<u>202 671 \$</u>
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	193 913	(20 965)
Affectation à la réserve de remplacement	(6)	(3)
Amortissement des immobilisations corporelles	12 432	6 548
Apports reçus	184 500	5 450
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(533 279)	(21 544)
Amortissement des apports reportés	(2 627)	(563)
Affectation interne (note 10)	(75 000)	-
Émission de la dette à long terme	339 425	-
Remboursement de la dette à long terme	<u>-</u>	<u>(46 827)</u>
	<u>119 358</u>	<u>(77 904)</u>
Solde à la fin	<u><u>244 125 \$</u></u>	<u><u>124 767 \$</u></u>

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AFFECTÉ
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Solde au début	1 318 \$	1 315 \$
Virement de l'actif net non affecté	6	3
Affectation interne (note 10)	<u>75 000</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u><u>76 324 \$</u></u>	<u><u>1 318 \$</u></u>

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET INVESTI EN IMMOBILISATIONS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Solde au début	<u>84 564 \$</u>	<u>27 628 \$</u>
Acquisitions d'immobilisations corporelles	534 779	21 544
Disposition d'immobilisations	(1 500)	-
Amortissement des apports reportés	2 627	563
Émission de la dette à long terme	(339 425)	-
Remboursement de la dette à long terme	-	46 827
Amortissement des immobilisations corporelles	(12 432)	(6 548)
Apports reçus	(<u>184 500</u>)	(<u>5 450</u>)
	(<u>451</u>)	<u>56 936</u>
Solde à la fin	<u>84 113 \$</u>	<u>84 564 \$</u>

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU
BILAN
31 MARS 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Actif		
Court terme		
Encaisse	443 678 \$	187 166 \$
Certificat de placement garanti (note 3)	1 044	1 039
Taxes à recevoir	45 169	10 366
Subventions à recevoir	188 500	14 990
Frais imputables au prochain exercice	<u>6 328</u>	<u>3 377</u>
	684 719	216 938
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 4)	<u>620 139</u>	<u>99 292</u>
	<u><u>1 304 858</u></u> \$	<u><u>316 230</u></u> \$

Pour le conseil d'administration

Approuvé par : 
 Administrateur

Approuvé par : 
 Administrateur

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU
BILAN
31 MARS 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Passif		
Court terme		
Créditeurs (note 6)	113 770 \$	46 931 \$
Apports reportés (note 7)	250 500	3 921
Versements de la dette à long terme (note 8)	<u>11 667</u>	<u>40 000</u>
	375 937	90 852
Long terme		
Dette à long terme (note 8)	327 758	-
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 9)	<u>196 601</u>	<u>14 728</u>
	<u>900 296</u>	<u>105 580</u>
Actif net		
Non affecté	244 125	124 767
Affecté	76 324	1 319
Investi en immobilisations	<u>84 113</u>	<u>84 564</u>
	<u>404 562</u>	<u>210 650</u>
	<u>1 304 858 \$</u>	<u>316 230 \$</u>

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Fonctionnement		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	193 913 \$	(20 965)\$
Éléments n'affectant pas la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	12 432	6 548
Amortissement des apports reportés	(2 627)	(563)
	203 718	(14 980)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	<u>102 153</u>	<u>(3 841)</u>
	<u>305 871</u>	<u>(18 821)</u>
Investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(534 779)	(21 544)
Disposition d'immobilisations corporelles	1 500	-
Augmentation du certificat de placement garanti	(5)	(3)
	<u>(533 284)</u>	<u>(21 547)</u>
Financement		
Augmentation de la dette à long terme	339 425	-
Remboursement de la dette à long terme	(40 000)	(46 827)
Apports reçus	<u>184 500</u>	<u>5 450</u>
	<u>483 925</u>	<u>(41 377)</u>
Augmentation (Diminution) de la trésorerie et des équivalent de trésorerie	256 512	(81 745)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>187 166</u>	<u>268 911</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>443 678</u></u> \$	<u><u>187 166</u></u> \$

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Taxes à recevoir	(34 803)\$	(7 391)\$
Subventions à recevoir	(173 510)	(7 690)
Frais imputables au prochain exercice	(2 951)	(1 412)
Créditeurs	66 838	8 731
Apports reportés	<u>246 579</u>	<u>3 921</u>
	<u>102 153</u> \$	<u>(3 841)</u> \$
 Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	<u>443 678</u> \$	<u>187 166</u> \$

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2024

Note 1 - Statut et nature des activités

La Maison Amitié de la Haute-Gatineau est un organisme sans but lucratif constitué le 14 août 1987 et est régi en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*. La Maison Amitié de la Haute-Gatineau est un organisme de charité au sens de la loi de l'impôt sur le revenu.

Cet organisme offre des services d'hébergement, de réadaptation sociale et du soutien d'intensité variable à une clientèle souffrant de troubles de la santé mentale de niveaux divers.

Note 2 - Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges liées sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la compagnie est raisonnablement assuré de sa réception.

Les revenus de placements non affectés sont comptabilisés comme produits dans l'exercice où ils sont gagnés.

Les revenus d'hébergement sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les estimations les plus subjectives concernent la durée de vie des immobilisations corporelles. La direction juge que ses estimations sont appropriées. Cependant, les renseignements réels pourraient être différents de ceux établis selon ces estimations et hypothèses. Ces dernières sont réévaluées de façon continue et les changements sont comptabilisés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2024

Note 2 - Principales méthodes comptables (suite)

Apports afférents aux immobilisations

La politique de l'organisme est de capitaliser les apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations et de pourvoir à un amortissement selon les méthodes et taux utilisés pour les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'organisme dépend de nombreux services de membres bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Ventilation des charges

L'organisme présente certaines de ses charges par programme. Les charges spécifiques aux programmes sont directement attribuées à ces derniers.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Les actifs et les passifs sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Ils sont par la suite comptabilisés au coût après amortissement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2024

Note 2 - Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont présentées à leur coût d'origine. Les immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports sont présentées à leur juste valeur à la date de l'apport. L'amortissement est calculé en fonction de la durée de vie estimative des immobilisations corporelles selon les méthodes et les taux suivant:

Bâtisse	4%
Équipement	20%
Matériel informatique	30%

La bâtisse en cours de construction n'est pas amortie.

Note 3 - Placements

a) Réserve de remplacement

En vertu de l'accord avec la Société d'Habitation du Québec, un montant doit être porté au crédit du compte de la réserve de remplacement. Ces fonds et les intérêts cumulés doivent être placés dans un compte de banque distinct et/ou investis uniquement dans des comptes ou instruments assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou placés de toute façon que le SHQ peut approuver de temps à autre. Toute utilisation des fonds du compte doit être approuvée par la SHQ. À la fin de l'exercice, la réserve de remplacement comprend les éléments suivants:

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Épargne stable	279 \$	279 \$
Épargne à terme, 1,75%, échéant en juin 2024	<u>1 044</u>	<u>1 039</u>
	<u><u>1 323</u></u> \$	<u><u>1 318</u></u> \$

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2024

Note 4 - Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable	
			2024	2023
Terrain	10 000 \$	- \$	10 000 \$	10 000 \$
Bâtisse	223 960	113 481	110 479	53 500
Bâtisse en cours de construction	448 941	-	448 941	9 674
Équipement	159 550	118 649	40 901	21 687
Matériel informatique	<u>15 745</u>	<u>5 927</u>	<u>9 818</u>	<u>4 431</u>
	<u>858 196 \$</u>	<u>238 057 \$</u>	<u>620 139 \$</u>	<u>99 292 \$</u>

Au cours de l'exercice, des intérêts de 5 828\$ ont été capitalisés aux immobilisations.

Note 5 - Emprunt bancaire

L'organisme dispose d'un crédit autorisé de 20 000\$ renouvelable annuellement. Tout emprunt relatif à ce crédit porte intérêt au taux de 12,45%.

Note 6 - Crédoiteurs

	2024	2023
Comptes fournisseurs et frais courus	50 513 \$	41 621 \$
Salaires à payer	13 219	4 752
Sommes à remettre aux gouvernements	<u>50 041</u>	<u>559</u>
	<u>113 770 \$</u>	<u>46 931 \$</u>

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2024

Note 7 - Apports reportés

Les apports reportés sont constitués de dons et de subventions destinés à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Solde au début	3 921 \$	- \$
Montant constatés à titre de produits	(15 921)	(654)
Apports reçus au cours de l'exercice	<u>262 500</u>	<u>4 575</u>
Solde à la fin	<u>250 500 \$</u>	<u>3 921 \$</u>

Note 8 - Dette à long terme

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Hypothèque immobilière, remboursable par mensualités de 1 667\$ plus les intérêts calculés au taux de 6,41% débutant en septembre 2024, renouvelable en septembre 2029. Cette hypothèque mobilière grève un immeuble d'une valeur comptable de 569 420\$.	339 425 \$	- \$
Prêt, sans intérêt, obtenu dans le cadre du programme gouvernemental du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, remboursé au cours de l'exercice.	<u>-</u>	<u>40 000</u>
Versements échéant au cours du prochain exercice	339 425 <u>11 667</u>	40 000 <u>40 000</u>
	<u>327 758 \$</u>	<u>- \$</u>

Les versements des prochains exercices sont:

2025	11 667 \$
2026	20 000
2027	20 000
2028	20 000
2029	20 000
2030 et suivantes	<u>247 758</u>
	<u>339 425 \$</u>

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2024

Note 9 - Apports reportés afférents aux immobilisations

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Solde au début	14 728 \$	9 841 \$
Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	(2 627)	(563)
Apports reçus pour l'agrandissement du bâtiment	134 500	5 450
Apports reçus pour l'ameublement du centre de jour	<u>50 000</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u>196 601 \$</u>	<u>14 728 \$</u>

Les apports reportés afférents aux immobilisations sont constitués des apports affectés ayant servi à l'acquisition d'une bâtisse, d'équipements et ameublement et de matériel informatique.

Note 10 - Affectation interne

Le conseil d'administration a affecté une somme de 75 000\$ (0\$ en 2023) aux fins de travaux de rénovation du centre d'hébergement. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'une affectation interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Note 11 - Opérations entre apparentés

Une somme de 12 971\$ (18 942\$ en 2023) a été versée au président du conseil d'administration.

Les opérations entre l'organisme et le président sont les suivantes :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Soutien administratif	- \$	12 984 \$
Frais de déplacement	12 971	5 958

Ces opérations conclues dans le cours normal des activités ont été mesurées à la valeur d'échange.

Note 12 - Engagements contractuels

L'organisme loue un local en vertu d'un contrat de location-exploitation échéant en mars 2025. Les versements exibles sont de 2 580\$ par année et ils s'élèveront à 2 580\$ d'ici à l'échéance. L'organisme a une option de renouveler ce bail annuellement.

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2024

Note 13 - Instruments financiers

L'organisme est exposé à divers risques financiers. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de risque de l'organisme au 31 mars 2024.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses créiteurs et sa dette à long terme.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt par ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments financiers à taux fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur. L'organisme est exposé à ce type de risque par son épargne à terme et sa dette à long terme.

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Annexe A - Produits		
Centre de jour		
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais	94 436 \$	79 967 \$
Amortissement des apports reportés	<u>2 109</u>	<u>-</u>
	<u>96 545 \$</u>	<u>79 967 \$</u>
Hébergement		
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais	150 123 \$	268 344 \$
CISSSO - Pierre-Janet	323 571	73 571
Participation des hébergés	43 402	52 478
Amortissement des apports reportés	<u>518</u>	<u>563</u>
	<u>517 614 \$</u>	<u>394 956 \$</u>
Administration		
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais	222 526 \$	102 108 \$
Intérêts	10 296	2 830
Dons	8 755	8 405
Aide gouvernementale	7 404	9 540
Programme réduction des méfaits	<u>12 000</u>	<u>-</u>
	<u>260 981 \$</u>	<u>122 883 \$</u>

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Annexe B - Charges de fonctionnement		
Centre de jour		
Salaires et charges sociales	82 484 \$	63 814 \$
Locaux	1 618	-
Frais de déplacements	645	418
Télécommunications	1 095	1 220
Amortissement des immobilisations	2 109	-
Loyer	<u>8 594</u>	<u>14 515</u>
	<u>96 545 \$</u>	<u>79 967 \$</u>
Hébergement		
Salaires et charges sociales	260 910 \$	308 208 \$
Nourriture	14 358	42 875
Locaux	35 929	34 788
Télécommunications	3 331	2 537
Frais de déplacements	1 403	-
Amortissement des immobilisations	<u>7 770</u>	<u>6 548</u>
	<u>323 701 \$</u>	<u>394 956 \$</u>
Administration		
Salaires et charges sociales	177 631 \$	56 022 \$
Frais de déplacements et de représentation	18 217	8 927
Papeterie et frais de bureau	18 831	17 287
Téléphone	5 488	3 227
Publicité	278	1 386
Honoraires professionnels	27 413	34 050
Soutien administratif	-	12 984
Intérêts et frais de banque	3 637	3 124
Assurances	6 933	6 841
Amortissement des immobilisations	<u>2 553</u>	<u>-</u>
	<u>260 981 \$</u>	<u>143 848 \$</u>